



Indemnités grand déplacement

Par Nexcloc

Bonjour,

J'aimerais des informations supplémentaires à propos de la detente et du calendrier , mon employeur refuse de faire des contrat de plus de 5 jours ce qui fait que je perd 3jour d'indemnités grand déplacement (vend a same , same a dim et dim à lundi en plus de n'avoir aucune certitude du temps que je vais travailler) de plus je devais recevoir une indemnité de trajet pour venir dans le grand-est depuis marseille et je n'ai reçu 0 détente alors que même s'il m'arnaque avec l'indemnité grand déplacement je devrait (si je ne me trompe pas) recevoir une detente ou l'indemnité du trajet marseille/alsace poyr chaque contrats, aussi il me fait travailler de temps en temps a 126km de mon lieu de travail otiginal et j'en prend connaissance moins de 24h avant, de plus il était prévu que j'utilise ou que l'on viennent me chercher avec une voiture de fonction hors ce n'est pas le cas 80% du temps dont le trajet de 126km, alors j'aimerais savoir ce que vous en pensez sachez que j'ai pu uniquement faire note de frais quand je devait aller 2 jour d'affiler au fameux chantier à 126km et je ne compte pas le fait qu'il demande des outils sans donner aucune indemnité outillage comme j'ai déjà eu auparavant et j'en passe.

Merci de vos réponses